MOCF
Fondée en 1891

J'apporte mon soutien aux orphelins

Je fais une donation

Qu'est ce qu'une donation ?

« La donation est un contrat unilatéral par lequel une personne, le donateur, se dépouille irrévocablement, de son vivant, sans contrepartie et dans une intention libérale, d'un bien, en faveur d'une autre personne, le donataire, qui y consent. »

Vous n'avez pas d'héritiers légaux ou vous avez leur consentement, vous pouvez donner de votre vivant, immédiatement et irrévocablement un bien.

Vous devez obligatoirement passer par votre notaire.

La donation peut être en pleine propriété, en nue propriété ou en indivision ou multipropriétés.

Le choix vous appartient mais si vous avez des héritiers directs, une partie de vos biens (appelée réserve) est fixée par la loi pour protéger vos héritiers réservataires.

Toute donation à un organisme reconnu d'utilité publique est exonérée en totalité des droits de mutation.

Siège social : 139 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS – C.C.P. 180.69 W PARIS
Tél : 01.40.35.96.16 – Mail : mocf@mocf.net – Web : www.mocf.fr
N° SIRET 308 374 990 00056 – Code APE 6512 Z
Organisme reconnu d'Utilité Publique par le décret de 15/12/1899 – Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité